



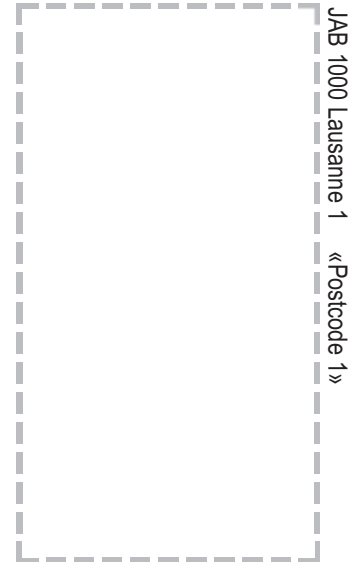
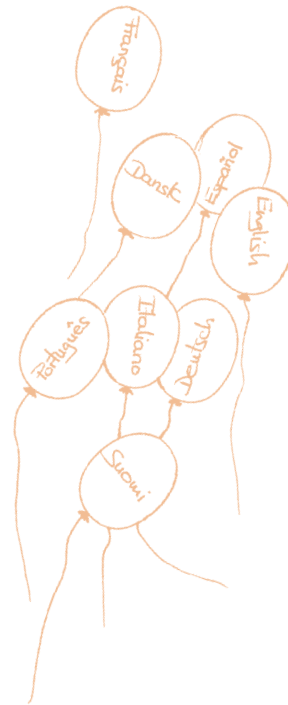
comité cantonal ape-Vaud
avenue de Rumine 2
1005 Lausanne
tél 021 341 90 77
fax 021 341 90 79
info@ape-vaud.ch
www.ape-vaud.ch

bulletin.

association vaudoise des parents d'élèves
no 135 • septembre 2005

J'apprends une langue à l'école : utopie ?

Edito	1
Dossier : « J'apprends une langue à l'école : utopie ? »	2-7
Revue de presse	8
Le coin des livres	9
Où sortir ?	9
Actualités	10-11
Agenda	12



édito

Une nouvelle loi scolaire, un nouveau règlement d'application, une nouvelle évaluation... Est-ce que tout change vraiment ? Non.

Ces modifications sont parfois subtiles, comme l'introduction dans le règlement, de la possibilité d'un entretien individuel sur demande des parents ou de l'enseignant. Le retour des moyennes au secondaire est, par contre, une nouveauté plus fracassante.

Ces informations, ce sont les établissements qui sont chargés de nous les communiquer en nous remettant la brochure sur l'évaluation du travail de l'élève et en organisant des soirées de classe.

Mais à force de se focaliser sur les modifications, quand allons-nous parler de ce qu'est l'école vaudoise aujourd'hui, de ses finalités, de la place des parents ?

Dans un groupe de travail avec le département, l'apé a proposé de profiter de l'annonce de ces modifications pour mettre sur pied, comme Mme Lyon l'a fait pour les enseignants au printemps dernier, une série de conférences à l'intention des parents. Elles auraient permis à ceux qui n'avaient même pas encore d'enfant en 1996 lorsque EVM a été voté, de mieux comprendre notre système éducatif, ses objectifs, ses enjeux, ses défis, particulièrement, dans le contexte actuel où la presse se déchaîne contre l'école.

Un même message pour tous, clair, réconfortant, source de confiance.

Le bulletin de l'apé est une source d'information pour vous aider à mieux comprendre comment fonctionne l'école. Il est également le reflet des préoccupations des parents et une manière de faire des liens entre les groupes. C'est désormais Murielle Kathari Lauritzen qui en est la rédactrice en chef. Le comité se réjouit de cette nouvelle collaboration et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette nouvelle tâche !

Sylvie Pittet Blanchette, Secrétaire générale

L'enseignement des langues à l'école

Récemment, les médias ont rapporté que le Conseiller fédéral Christoph Blocher profitait de ses vacances pour effectuer un séjour studieux et linguistique dans le canton de Genève et parfaire ainsi sa maîtrise de la langue française.

Dans une société, où la mobilité surtout professionnelle, mais aussi de loisirs est devenu le maître mot, l'apprentissage de langues autres que la langue maternelle est jugé de plus en plus indispensable. Dans ce contexte, l'école est, bien entendu, l'institution la plus adaptée pour former des individus plurilingues; en réalité, peu d'écoliers pourront se targuer d'atteindre un niveau de langue étrangère suffisant leur permettant une aisance de locution satisfaisante.



Face à ce défi, l'école peine à trouver ou plutôt à mettre en œuvre une véritable politique de l'enseignement des langues secondaires. Ce constat de semi-échec est d'autant plus regrettable que nous vivons dans un pays multiculturel, non seulement grâce aux différentes régions linguistiques qui le composent, mais également à une histoire d'immigration ancienne ou plus récente.

Cette situation aurait pu favoriser depuis longtemps déjà une motivation puisqu'elle donne un sens direct à l'apprentissage d'une langue secondaire : pouvoir communiquer et comprendre l'autre qui est géographiquement très proche. Elle a plutôt engendré une réaction inverse car la langue n'est pas seulement un outil de communication, elle est aussi et surtout le moyen de véhiculer des idées et une culture et elle peut être exploitée pour cette raison, comme un formidable instrument idéologique. En Suisse romande, l'allemand a longtemps été perçu comme la langue du groupe majoritaire et

implicitement dominant et les langues issues de l'immigration ont souvent été dévalorisées !

Mais la société change et la globalisation aidant, les langues deviennent plus que des données politiques ou sociologiques, le multilinguisme devient un sujet d'étude économique. Des chercheurs en économie de l'Université de Genève¹ ont démontré que les moyens financiers mis à disposition pour l'enseignement des langues uniquement représentent un bon retour sur investissement pour la collectivité: à formation, âge et expériences semblables, les compétences linguistiques garantissent de meilleurs revenus et des recherches d'emploi facilitées.

Les milieux économiques demandent toujours plus à l'école de s'adapter à leurs réalités. Un enseignement efficace des langues secondaires répondrait certainement à quelques-unes de leurs attentes.

MKL

1. Grin, François, & Sfreddo, Claudio (1997a). *Dépenses publiques pour l'enseignement des langues secondes en Suisse: Modèle théorique et estimations*. Berne/Aarau: PNR33/CSRE.

Au plan politique, plusieurs instances se penchent sur le dossier de l'enseignement des langues dans le milieu scolaire.

Le Conseil de l'Europe a édicté certains objectifs communs pour ses membres, et a surtout créé un document d'évaluation de référence, le Portfolio européen des langues (PEL) (voir encadré).

Dans le Canton, le Plan d'étude vaudois détermine précisément les objectifs dans l'apprentissage des langues en général et plus particulièrement des langues secondaires. Parallèlement, La Déclaration de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin), document d'intention non encore ratifié par les Cantons propose une politique sur le plus long terme avec des objectifs et des moyens qui devraient probablement améliorer l'efficacité de l'enseignement des langues secondes à l'école.

Le portfolio européen des langues

Le portfolio européen des langues (PEL) est un projet du Conseil de l'Europe, organisation à laquelle adhèrent 44 pays, dont la Suisse. Ce document vise entre autres, à promouvoir le plurilinguisme et le dialogue entre les cultures, à faciliter la mobilité en Europe et à encourager l'apprentissage des langues tout au long de la vie.

Sous une forme standardisée, le PEL est un dossier qui informe de manière précise du niveau de compétence linguistique. Il existe dans différentes versions pour s'adapter à divers critères, comme les groupes d'âge, pays ou régions, mais respecte toujours la même structure, en trois parties :

1. *Le passeport de langues* renseigne sur l'état des connaissances linguistiques grâce à un système de niveaux communs de référence, comparables sur une échelle internationale.
2. *La biographie langagière* documente les étapes de l'apprentissage linguistique et les expériences interculturelles.
3. *Le dossier* archive certains travaux personnels qui illustrent les compétences en langue sur la base d'exemples concrets.

Source et renseignements complémentaires :

<http://www.sprachenportfolio.ch/> et <http://culture2.coe.int/portfolio>

Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande (Extraits choisis)

1.2. Intentions générales

L'enseignement des langues participe au développement chez l'élève de compétences de communication opérationnelles dans plusieurs langues (plurilinguisme).

1.4. Immersion et échanges

L'enseignement des langues tend à s'articuler à des contenus scolaires au travers notamment de démarches d'enseignement bilingue. Des occasions de rencontres diversifiées avec les langues vivantes sont offertes aux élèves de façon à promouvoir l'acquisition d'attitudes d'ouverture vis-à-vis d'autres langues et à favoriser l'acquisition de compétences sociales et interculturelles.

1.5. Évaluation des apprentissages

Une attention particulière est portée sur la nécessité de donner à tous les élèves la possibilité de s'engager dans des apprentissages linguistiques sans que cela représente un écueil de plus pour eux et un risque supplémentaire de marginalisation.

1.6. Formation des enseignants

La réussite d'une telle politique de l'enseignement nécessite qu'un poids important soit accordé à la formation initiale et continue des enseignants.

2.1. Place des langues dans le curriculum

1. L'enseignement du français, langue véhiculaire et de culture du lieu ainsi que langue d'intégration est objet d'une attention particulière de l'école infantine à la fin du cursus de formation de chaque élève.
2. L'enseignement de l'allemand débute pour tous les élèves en 3e année primaire au plus tard. Des occasions de contact avec cette langue peuvent être aménagées dans les degrés précédents sous forme notamment de modules d'immersion.
6. Les langues anciennes participent à la formation culturelle et linguistique des élèves. Leur place dans l'école obligatoire est réaffirmée et des modules de type « éveil aux langues » spécifiques sont mis à disposition de l'ensemble des classes du secondaire I. Ils portent sur l'étude du fonctionnement de la langue, notamment de la syntaxe et du vocabulaire, dans la perspective des transferts à réaliser sur d'autres apprentissages ou sur des dimensions culturelles et de civilisation.

(suite p. 4)

2.2. Objectifs de l'apprentissage des langues

8. Les objectifs sont définis en relation avec les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues qui vont du débutant, pour le niveau A1, au locuteur expérimenté, au niveau C2.
9. À terme, les niveaux minima à atteindre en fin de scolarité obligatoire par tous les élèves sont les mêmes pour l'allemand et l'anglais. Ces objectifs sont de niveau B1, soit le niveau seuil. Dans une phase intermédiaire, qui ne devrait pas dépasser 2010, les objectifs minimums communs à tous les élèves sont de niveau A2.
10. Les objectifs linguistiques sont complétés par d'autres objectifs portant sur la connaissance de la réalité sociale, culturelle et géographique des pays concernés.

2.3. Relations entre les apprentissages linguistiques

11. Les apprentissages des différentes langues sont construits dans leur complémentarité et dans leurs interactions possibles. Les langues anciennes de même que les langues de la migration sont également envisagées dans leurs apports aux autres apprentissages.

2.5. Évaluation des apprentissages des élèves

16. Le Portfolio européen des langues offrent des instruments permettant d'évaluer les apprentissages des élèves tout en favorisant leur autonomie.

18. Les compétences acquises par les élèves en fin de scolarité obligatoire sont certifiées selon les niveaux du Cadre européen commun de référence. À moyen terme, des ponts seront établis avec des certificats de langue internationaux.

2.6. Formation des enseignants

19. La formation initiale vise à préparer les futurs enseignants de langue ou les généralistes à entrer dans des démarches de didactique des langues coordonnées ; elle permet une sensibilisation de l'ensemble des enseignants à leur apport dans la construction de compétences plurilingues et pluriculturelles chez les élèves.
22. À l'entrée en formation pédagogique un niveau de maîtrise linguistique et culturelle minimum est exigé (niveau C1 pour les spécialistes et les semi-généralistes en charge de l'enseignement de l'allemand, et B2 pour les généralistes).

Pour consulter les textes complets de référence :

<http://www0.dfj.vd.ch/dgeo/pev/index.php>

<http://www.ciip.ch/ciip/index.htm>

Ou auprès du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), Lausanne

Chaque parent d'enfant scolarisé connaît les limites de ces déclarations de « bonne » intention. Mais en voulant adopter d'autres approches que les traditionnelles et dépassées méthodes de grammaire-traduction dans l'enseignement des langues vivantes, l'école indique qu'elle a su cerner certains des facteurs conduisant à l'échec de cet apprentissage.

D'ailleurs, pour cette rentrée scolaire 2005-2006, le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) poursuit dans cette voie de transition en introduisant en 7ème degré VSG et VSO de nouveaux moyens d'enseignement d'anglais. Le lancement de *English in mind* a été précédé d'une évaluation des besoins au niveau romand. Cette méthode, qui favorise l'acquisition des compétences en communication tout en maintenant un solide apprentissage de connaissances lexicales et grammaticales, a été testée auprès d'une quarantaine de classes des trois voies secondaires l'an dernier.

Transition, car il est en effet utopique de penser que l'on peut acquérir assez de compétences linguistiques à raison de quelques heures hebdomadaires d'enseignement. Des volées de jeunes filles au pair confrontées à la réalité d'un séjour en Suisse alémanique ou à l'étranger s'en souviennent encore et toujours !

Mais sur le front des langues, le principal défi de l'école sera de pouvoir offrir aux nouvelles générations, une réforme encore plus audacieuse avec un réel enseignement bilingue. L'immersion permet de considérer une langue secondaire comme une langue fonctionnelle et plus comme une branche scolaire de certification et laisse plus de place à l'enseignement d'une troisième langue dans le curriculum.

Ce projet aurait inévitablement des répercussions sur l'organisation scolaire dans son entier et pas seulement sur l'enseignement des langues. Il accélérerait probablement le processus de remise en question des méthodes d'enseignement du français qui actuellement ne sont pas forcément adaptées à d'autres apprentissages linguistiques (voir p. 6 projet EOLE) . Par ailleurs, les classes qui pratiquent l'enseignement des langues secondaires en immersion favorisent également l'intégration des élèves allophones en créant une école où leurs compétences dans d'autres branches peuvent pondérer leurs résultats et dans cette nouvelle logique, leur plurilinguisme être reconnu et ainsi valorisé.

Sommes-nous prêts ? Quelques références...

L'Europe, cet ensemble de langues véhiculaires a besoin plus que tout autre entité politique de réussir son enseignement linguistique. Alors comment les pays qui la composent s'y prennent-ils ?

L'enseignement d'une langue étrangère est obligatoire partout en Europe sauf en Irlande et en Écosse. Cet enseignement débute dès le primaire, voire plus tôt dans certaines Communautés autonomes d'Espagne.

Entre 1974 et 2003, le début de l'enseignement d'une langue étrangère a été avancé dans la majorité des pays et des réformes en ce sens sont actuellement en cours.

L'apprentissage pour tous d'une deuxième langue débute dès le primaire au Luxembourg, en Suède et en Islande. La majorité des pays européens imposent l'enseignement de deux langues étrangères pendant au moins un an durant la scolarité obligatoire.

Lorsqu'une langue est imposée, il s'agit généralement de l'anglais ; quelques pays imposent d'autres langues pour des raisons historico-politiques.

L'offre en langues étrangères stipulée dans les documents officiels répertorie essentiellement les langues germaniques (anglais, allemand) et latines (français, espagnol et italien).

L'anglais est la langue la plus enseignée au primaire, sauf en Belgique et au Luxembourg.

Less enseignants sont souvent généralistes au primaire, spécialistes au secondaire.

Les élèves bénéficient en moyenne de plus de 90 heures par an, voire plus de 200 heures au Danemark, au Luxembourg et en Allemagne. Sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, le nombre d'heures d'enseignement des langues comme matière imposée représente généralement entre 10 et 15 % du temps d'enseignement total.

Le nombre d'élèves par classe, lorsqu'il est fixé, ne dépend généralement pas de la matière enseignée. Certains pays définissent toutefois des normes d'encadrement plus favorables pour l'enseignement des langues.

Pour pouvoir comparer l'efficacité de ces différentes approches, il serait intéressant de pouvoir confronter à la fin de la scolarité obligatoire, les niveaux de compétences de la première langue seconde selon le système d'évaluation du PEL.

Dans, le canton de Vaud, les élèves suivent en moyenne, environ 135 périodes d'allemand et 135 d'anglais par année, degrés (7-8-9) et voie (VSB,VSG) confondus.

Source :

Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation en Europe

<http://www.eurydice.org>

Classes bilingues valaisannes

Il y a dix ans, le canton du Valais introduisait un projet-pilote d'enseignement bilingue précoce français/allemand dans une classe enfantine de Sierre. Le projet s'est étendu à d'autres villes et actuellement la demande des parents dépasse fortement l'offre du canton. Dans ces classes, deux enseignant(e)s de langue maternelle différente enseignent chacun(e) à 50%, selon le principe « un maître/une maîtresse – une langue ».

À la fin de l'école primaire de cette première volée d'élèves, un bilan positif s'est dégagé de cette expérience et répond entre autres, à quelques interrogations relatives au reste du curriculum. Les enfants n'ont pas de peine à s'adapter au passage d'un enseignement en langue véhiculaire à un enseignement en langue seconde (L2). Ils comprennent rapidement en L2 le langage simple de la vie quotidienne en classe, même s'ils ont besoin de plus de temps pour pouvoir s'exprimer. Cette méthode d'enseignement n'affecte pas les compétences des enfants en langue maternelle et par ailleurs, même si un retard passager est observé dans les branches enseignées en L2, les résultats scolaires sont semblables à moyen terme à ceux des classes monolingues.

Cette expérience pédagogique qui se rapproche le plus des « conditions naturelles » de l'apprentissage d'une langue, démontre que les élèves en immersion maîtrisent mieux l'allemand que ceux qui ont suivi un enseignement scolaire traditionnel mais surtout qu'ils ont plus de plaisir à l'étudier et à l'utiliser dans et hors cadre scolaire.

Il existe d'autres approches didactiques pour familiariser les jeunes enfants aux différentes langues. En Suisse romande, le programme EOLE (Education et Ouverture aux Langues à l'École) ne se définit pas comme une méthode d'enseignement des langues, mais une approche active qui suscite la curiosité des élèves envers les langues et les cultures qu'elles véhiculent.

Développée en Grande-Bretagne dans les années 80, cette méthode a aussitôt été introduite en Suisse car elle présente l'important avantage de « rapprocher les pédagogies des langues maternelle et secondes, l'allemand en particulier, et de permettre aux élèves de mieux comprendre, à travers la diversité des langues, le fonctionnement du langage. » (E. Roulet 1980)

Utilisée principalement dans le canton de Neuchâtel et de Genève, cette approche encore marginale explore avec les enfants divers aspects de la communication, comme la diversité linguistique d'une classe, de l'école ou du monde, les différentes familles de langues et de sons, les emprunts de mots d'une langue à une autre et la liste n'est pas exhaustive. De plus, elle s'étoffe en fonction de l'âge des écoliers. Pour entrer dans cette démarche, les enseignants disposent d'un matériel pédagogique adéquat et d'une équipe d'animateurs intervenant dans des activités (chants, contes...) dans leur langue maternelle, autre que le français. Cette démarche apporte aux enfants « une culture langagière » et leur donne une curiosité indispensable pour un apprentissage efficace plus tard de langues secondes. En partageant les spécificités de toutes sortes de langues, elle renforce également le respect du plurilinguisme de certains élèves en particulier et valorise de futurs apprentissages linguistiques.

Pour aller plus loin

CONFERENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (CDIP). - **Quelles langues apprendre en Suisse pendant la scolarité obligatoire? : rapport d'un groupe d'experts mandaté par la Commission Formation générale pour élaborer un "Concept général pour l'enseignement des langues" à la CDIP / Georges Lüdi... et al.** - Berne : CDIP, 1998. - 38 p.

WOKUSCH, Susanne (éd.) ; BONNET, Clairelise (éd.). - **Une école pour les langues : expériences, réflexions, propositions / Claudine Balsiger... et al.** - Lausanne : CVRP ; Le Mont-sur-Lausanne : Loisirs et pédagogie (LEP), 1999. 147 p. ISBN 2-606-00794-8.

ROULET Eddy (1980). **Langue maternelle et langues secondes: vers une pédagogie intégrée.** Paris, Hatier/CREDIF.

MOORE, D. (1995). **Eduquer au langage pour mieux apprendre les langues.** Babylonia 2, 26-31.

PERREGAUX, C. (1995). L'école, espace plurilingue. Lidil, 11, 125-139.

LEXIQUE

Élève allophone :

Élève qui ne parle pas la langue véhiculaire.

Langue véhiculaire :

Langue officielle, usitée d'un pays, d'une région.

Langues de la migration :

Langues parlées par les immigrants.

Langues secondes ou secondaire :

Langues étudiées par opposition à la langue maternelle.

La palette des séjours linguistiques s'est largement étendue ces dernières années. Elle vise un public toujours plus jeune et ne se contente plus des cours traditionnels de langue. L'offre est devenue ludique, sportive, artistique, balnéaire et même parfois aventurière ! Bref, chacun doit pouvoir trouver son bonheur pour mettre en pratique ses compétences linguistiques et en acquérir de nouvelles.

Ces séjours ou camps pour écoliers ont l'avantage d'associer à l'opportunité d'étudier une langue in situ, l'expérience d'une autre culture. Ils sont aussi souvent pour les adolescents, une première occasion de quitter doucement le foyer familial.

Le séjour linguistique de Maxime en Allemagne

Maxime, 15 ans, une moyenne d'allemand du genre « bien, mais peut faire mieux » s'est laissé convaincre par ses parents : un séjour linguistique en Allemagne, juste avant de commencer le gymnase serait hautement utile ! Sa maman s'est bien renseignée, l'école de langue qu'elle a choisie à Freiburg im Breisgau est très attentive à bien mélanger les étudiants pour éviter qu'ils ne parlent leur langue maternelle. À son arrivée, il est tristounet, personne ne parle français et d'imaginer ses copains en Suisse en train de « s'éclater » à la piscine, n'améliore pas son moral. Maman est inquiète ! Puis, plus d'appel, Maman est très inquiète !

Maxime a fait la connaissance d'un groupe d'ados

espagnols, mêmes goûts musicaux, mêmes intérêts sportifs. Il s'est immédiatement intégré à leur groupe malgré le barrage de la langue. Il a appris à « baragouiner » quelques mots et rêve de partir les rejoindre à Barcelone.

À son retour, ses parents sont perplexes ! Qu'ils se rassurent, pendant les cours du matin, Maxime a certainement assimilé, de manière très passive certes, quelques nouvelles notions d'allemand. Il a surtout expérimenté la formidable richesse des échanges culturels qui l'ont motivé à apprendre une autre langue pour s'ouvrir aux autres... promis, l'été prochain, il part étudier l'espagnol ! (d'ailleurs, peut-être rencontrera-t-il des copains allemands ?)

Adresses utiles

Échanges linguistiques des écoles vaudoises

François Maffli
Rue du Port 3, 1815 Clarens
Tél.: 021 964 11 26
<http://www.echanges.ch>

Échanges scolaires « Vaud – Zürich »

Collaboration entre les deux cantons pour donner aux jeunes la possibilité de créer des liens avec les autres régions linguistiques du pays.
Renseignements auprès de la direction de l'établissement scolaire de votre enfant.
http://www3.dfj.vd.ch/dgeo2/lettre/8/Echanges_scolaires_VD_ZH.pdf

Ce site propose quelques adresses

<http://www.lausanne-famille.ch>

Réforme de l'allemand : nouvelles règles orthographiques pour la rentrée

À partir de la rentrée, les élèves genevois se verront confrontés aux nouvelles règles d'orthographe en allemand. La réforme initiée dans le milieu des années 1990 par l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche est entrée en vigueur dans notre pays le 1er août. À la source de nombreuses polémiques dans les milieux littéraires allemands, cette réforme déçoit également les pédagogues qui attendaient une refonte plus étendue de la langue ; ce n'est effectivement pas l'orthographe qui rend l'allemand si difficile à étudier, mais plutôt certaines règles grammaticales, restées inchangées.

À Genève pourtant, le changement ne va pas être radical puisque les enseignants utilisent depuis quelques années déjà des textes et des livres de méthode en allemand réformé. Les élèves sont donc familiarisés avec des mots à triples consonnes qui répondent à l'exigence de l'intégralité des lettres dans les mots composés par exemple.

Tribune de Genève, 13-14-08.05

Stille ben

Les certificats de langues plus prisés que la maturité !

En Suisse, de plus en plus de jeunes souhaitent obtenir un certificat de langue comme le First Certificate of English de l'Université de Cambridge, le Zentrale Mittelstufenprüfung du Goethe Institut pour les Romands ou le Diplôme d'études en langue française délivré par le Ministère français de l'éducation nationale pour les Alémaniques. Ces diplômes reconnus internationalement sont largement valorisés dans les différentes filières du post-obligatoire et les filières professionnelles car ils répondent à des critères de certifications clairs, contrairement à l'évaluation des compétences en langues aux examens de maturité. En effet, si le projet Harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmonoS), initié par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, oblige les cantons à harmoniser les niveaux de compétence par domaine de formation, les examens de maturité eux, ne sont pas encore assujettis à des standards uniformisés qui permettent une reconnaissance aisée des aptitudes.

Le Temps, 17.06.05

La mort programmée du patois

Face à la disparition graduelle du patois franco-provençal de l'arc alpin, différents groupes de défense tentent d'amorcer un retour pour que cette richesse culturelle ne disparaisse pas avec les derniers locuteurs, souvent âgés.

Parmi les défenseurs, le canton du Jura encourage fortement l'apprentissage du patois en milieu scolaire grâce à plusieurs initiatives. Ainsi, les élèves se voient offrir des cours facultatifs depuis 1993 et du matériel pédagogique est mis à la disposition des enseignants du primaire qui sont invités à l'utiliser dans le cadre des leçons de français, de géographie ou d'histoire.

L'Impartial, 04.06.05

Le triomphe de l'enseignement en immersion

L'enseignement des langues en immersion connaît un véritable boom en Belgique. Pour cette prochaine rentrée scolaire, 81 écoles fondamentales (ndlr : primaires) proposeront au moins une classe d'immersion, soit une hausse de 59 pour cent par rapport à l'année scolaire 2004-2005. Le néerlandais est la langue d'immersion la plus souvent choisie, suivie par l'anglais et l'allemand. Dans le secondaire, cette approche pédagogique qui consiste à donner en tout ou en partie, les cours dans une autre langue que le français, suit également la tendance mais avec un décalage dans le temps.

La libre Belgique (en ligne), 28.07.05

Geoffroy L.

Les maisons d'éditions de livres pour la jeunesse se sont engouffrées dans la brèche de l'engouement pour le plurilinguisme. Leur offre est souvent inventive pour que l'apprentissage soit ludique et motivant pour l'enfant. Deux livres coup de cœur du libraire sur le thème de ce Bulletin :

Némo en Amérique

On s'envole avec Némo en Amérique où il doit retrouver sa correspondance. Et là commencent les aventures: une ville inconnue, une correspondante bien vivante, et ma foi une langue inconnue.

Aux pages du roman s'intercalent des règles de grammaire, des expressions anglaises, dans les dialogues de plus en plus de mots en anglais, et sans s'en rendre compte, le fil de l'histoire aidant, quelques bases sont posées.

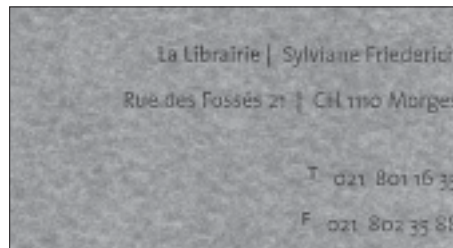
Public: dès 11 ans env.

Retrouvez ces mêmes personnages dans les aventures suivantes:
Le livre de Némo, Némo en Egypte, Némo dans les étoiles, toujours aux éditions du Seuil.

Référence :

Dominique Simonnet et Nicole Bacharan. Némo en Amérique. Ed. Seuil. 214p.

Prix : environ. Sfr. 30.-



Au pays de Mister Wilson

Nouvelle collection aux éditions Actes Sud junior pour découvrir un pays. Le récit des aventures de Tom lors de son voyage au Royaume-Uni. Onze chansons originales illustrent ce récit tout en abordant par thèmes des éléments de vocabulaire et de syntaxe, de culture et de civilisation. Un quizz et ses réponses pour clore cet ouvrage.

Public: Primaire

A découvrir également dans cette collection Madrid et l'espagnol.

Référence :

Furgerot, Jean-Marc et Perez Frédéric et Houllier Frédéric. Au pays de Mister Wilson. Ed. Actes sud junior. Coll. Des mots pour voyager. 67 p.

Prix : environ Sfr 38.- + 1 CD

Bibliothèque inter-culturelle Globlivres : passerelle entre les langues

17'000 livres en 190 langues pour enfants et adultes:
romans, poésies, contes, chansons, livres bilingues, documentaires, dictionnaires, lexiques, imagiers, méthodes d'apprentissage du français
Conditions de prêt: inscription unique: Fr. 1.-, prêt gratuit

Adresse:
rue Neuve 2 bis
1020 Renens
Tél. 021 635 02 36

OU SORTIR AVEC LES ENFANTS ?

Le Musée romain de Vidy à Lausanne s'est penché, lui aussi et à sa manière sur un thème très proche du débat actuel qui porte sur les langues. Il présente jusqu'à mi-janvier 2006 une exposition intitulée « Rideau de rösti ».

Le titre en dit long ... l'introduction des concepteurs aussi « Là où les Suisses romands

voient une barrière ou un rideau, les Suisses alémaniques voient un Graben, un fossé: même sur la métaphore familière qui désigne aujourd'hui la frontière entre leurs différences, ils diffèrent. »

En parcourant l'exposition, le visiteur découvre grâce à un voyage archéologique et ethnologique que les différences que nous ressentons aujourd'hui existent sur le Plateau suisse depuis la préhistoire. Une géographie morcelée et différents métissages issus des migrations ont dessiné au cours du temps des frontières linguistiques qui influencent encore, parmi d'autres facteurs, la vie culturelle et politique de la Suisse.

Itinéraire ludique de part et d'autre d'un véritable rideau de rösti pour mieux comprendre les petites et grandes différences qui ont construit la Suisse à travers les diverses périodes historiques.

Musée romain de Lausanne-Vidy – jusqu'au 15 janvier 2006



À l'occasion de l'introduction de la nouvelle loi scolaire et de son règlement d'application, l'apé-Vaud a demandé à Mme Cilette Cretton, directrice adjointe à la DGEO et responsable pédagogique, de nous donner son avis sur ce que l'école attend des parents, en complément de la brochure adressée à tous les parents sur l'évaluation du travail de l'élève.

Une bonne dose de bienveillance...

Qu'est-ce que l'école attend des parents ? Beaucoup de familles aimeraient disposer de consignes claires, d'une sorte d'inventaire des actes à poser ou des comportements à adopter pour garantir des relations harmonieuses avec les enseignants de leur enfant.

Autant annoncer d'emblée les limites d'un tel exercice. Il n'y a pas de mode d'emploi précis au rôle de père ou de mère de famille. La loi scolaire cantonale reconnaît aux parents la responsabilité première en matière d'éducation de leurs enfants. La constitution fédérale leur impose en plus de collaborer avec l'école. Pour le reste, les textes légaux et réglementaires se contentent de prévoir des rencontres entre enseignants et parents, afin d'instaurer une communication favorable aux apprentissages et au développement des enfants-écoliers. Ils leur demandent enfin de prendre connaissance des informations fournies par l'école et de signer chaque semaine l'agenda de l'élève.

Cela dit, il serait hypocrite de prétendre que l'école n'a aucune attente particulière envers les familles, même si, très souvent, ces attentes sont implicites. En effet, l'enseignant attend de ses élèves qu'ils arrivent à l'heure en classe, qu'ils respectent les règles élémentaires de vie en société, qu'ils soient proprement et correctement vêtus, qu'ils aient effectué leurs devoirs et appris leurs leçons. Tout déficit dans ces domaines risque bien d'être interprété comme une certaine négligence familiale, même si les parents ne sauraient répondre de tout ce que disent ou font leurs enfants lorsqu'ils ne sont pas placés sous leur surveillance.

Certains enfants sont plus rétifs que d'autres aux injonctions parentales. Seule une bonne coopération entre enseignants et familles permet de venir à bout de

ces résistances. Les enseignants attendent donc généralement des parents qu'ils ne couvrent pas certains agissements répréhensibles de leurs enfants mais qu'ils collaborent à la recherche de solutions communes en cas de difficulté.

Enfin, si l'école ne saurait attendre des parents qu'ils assurent l'instruction de leurs enfants, elle souhaite que les familles leur offrent des conditions favorables aux apprentissages et qu'elles contribuent à l'éveil de leur curiosité intellectuelle. Cela ne signifie ni une organisation méticuleusement studieuse des loisirs ni un « acharnement pédagogique » quotidien à l'heure des tâches scolaires à domicile. Plus simplement, il s'agit d'un intérêt manifesté à l'égard de la vie scolaire de l'enfant, d'une présence affectueuse pour éviter le découragement ou de défis lancés qui constituent des preuves de confiance et développent l'autonomie.

Toutefois, l'institution scolaire est consciente que toutes les familles ne disposent pas des mêmes moyens, du même environnement, de la même culture. Les attentes de l'école ne sauraient donc être uniformes, déconnectées des conditions dans lesquelles vivent les familles. Finalement, il faut une bonne dose de bienveillance réciproque pour assurer des relations optimales entre l'école et les familles. Fort heureusement, la toute grande majorité des parents et des enseignants l'ont compris.

Cilette Cretton

Conciliation entre vie scolaire, vie familiale et vie professionnelle sont à l'ordre du jour de cette rentrée 2005

Questionnaire accueil extra-scolaire : Dans le cadre des priorités de l'apé-Vaud fixées lors de l'assemblée générale du 24 mai 2005, la commission « accueil extra-scolaire » a fait parvenir un questionnaire à tous les groupes locaux pour établir un état des lieux des structures existantes dans le canton. Notre but est de sensibiliser les responsables politiques des carences pouvant exister dans certaines communes, voire certaines régions.

Du côté du Grand Conseil

Le Parlement étudie actuellement la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui devrait permettre le développement de place d'accueil pour les enfants de 0 à 12 ans. Le projet est disponible sur le site du DFJ.

Le comité cantonal est soucieux de l'aspect peu contraignant de la loi, car nous sommes d'avis que tous les enfants doivent bénéficier des mêmes droits, où qu'ils vivent et que tous méritent un accueil de qualité y compris dans des structures à horaires restreints. La réponse à la consultation de l'avant-projet ainsi que les remarques et propositions de l'apé-Vaud peuvent être consultées sur le site de l'apé-Vaud.

Mme Freymond Cantone, députée et membre de l'apé de Nyon a déposé une motion demandant l'harmonisation des horaires scolaires entre le CIN et le primaire, le développement de l'accueil à midi ainsi que l'accueil après l'école. Son projet intègre notamment, les devoirs surveillés. L'apé-Vaud salue une telle démarche et espère ainsi voir le dossier de « la journée de l'écolier » progresser rapidement.

5 octobre, journée mondiale des enseignants

Son thème: Des enseignants de qualité pour une éducation de qualité. De la formation pour des enseignants plus forts. Plus d'infos sur le site de l'Internationale de l'Education: www.ei-ie.org/worldteachersday.

Les enseignants ont besoin de notre soutien.

Dans le contexte de la formation vaudoise des enseignants, l'apé-Vaud a écrit ce printemps à Mme Lyon pour saluer la décision courageuse qu'elle a prise en abrogeant la loi sur la HEP. Nous soutenons l'idée d'une refondation complète en prenant le temps d'une réflexion sereine avec tous les partenaires concernés.

Transports scolaires

Le Conseil fédéral serre la vis au sujet du port de la ceinture de sécurité. Dès mars 2006, tous les nouveaux bus scolaires seront équipés de ceintures, les anciens devront être munis des équipements requis d'ici au 1er janvier 2010. En clair, les bus à bancs longitudinaux continueront à circuler. Malgré tout, nous pouvons nous demander si l'ajout de ceintures ventrales à ces banquettes ne les rend pas encore plus dangereuses. Mais selon les échos du DFJ, la tendance à mettre en circulation des bus à bancs transversaux avec ceinture va plus vite que prévu et l'apé s'en réjouit. La sécurité de nos enfants n'a pas de prix.

Site Internet

Le site de l'apé-Vaud a été refondu complètement afin que son contenu soit plus rapidement accessible dans un environnement graphique plus actuel. Nous travaillons activement à la mise à jour de son contenu. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions et propositions d'articles afin qu'il continue à évoluer.

Prochaines CoRep (Commission des Représentant-e-s des groupes locaux):

- 15 septembre à Denges ;
- 26 octobre à Blonay ;
- 29 novembre à Nyon (à confirmer).

Si vous êtes intéressé-e à y assister, adressez-vous à votre groupe local.

APE Echichens

Le groupe organise un troc d'automne pour enfants de 2 à 16 ans qui aura lieu dans la Salle du Conseil communal les 27, 28 et 29 septembre.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez Adeline Roulet au 021 801 39 50 ou Christine Demont, au 021 803 52 30.

APE Aigle-Ollon

L'APE Aigle-Ollon organise un cours sur la méthode de français enseignée aux CYP 1 et 2 à l'intention des parents. Il aura lieu le 22 novembre dès 19h30 à l'aula du Collège de Perrosalle, à Ollon,

Le groupe prévoit également des ateliers par classe d'âge « Apprendre à apprendre » sur la gestion mentale. Ils auront lieu à Aigle pendant quatre samedis à partir de novembre. Inscriptions en octobre. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à ape.ollon-villars@bluewin.ch.

APE Pully-Lavaux

Café-échange-APE : « Comment développer l'estime de soi de nos enfants ? » avec D. Lemieux, éducateur. Le mardi 27 septembre à 20h15 au restaurant Le Delta, Pully.

Possibilité de s'inscrire pour les dix séances suivantes qui auront lieu à Pully à partir d'octobre. Renseignements au 078 641 33 73.

APE Epalinges

A l'occasion de la Journée à pied à l'école le 22 septembre, l'APE organise une fête sur la place de la Croix-Blanche dès 16 heures 15. Petite marche, lâcher de ballons, château gonflable et goûter sont au programme.

La traditionnelle vente-échange de jeux et jouets aura lieu le samedi 1er octobre sur la place de la Croix-Blanche de 10 heures à 13 heures. Animations.

APE Le Mont et environs

Grande vente "seconde main" d'articles de sport, puériculture et loisirs à la Grande salle du Mont. Mercredi 5 octobre de 9h30 à 11h00 et de 15h00 à 17h00 (récolte des articles le mardi 4 octobre de 15h00 à 18h00)

Après-midi : troc des enfants et animations

Renseignements au no 079 331 61 13 entre 18h00 et 20h00.

APE Ecublens

L'apé d'Ecublens annonce son Troc-Ski le mercredi 26 octobre de 16 à 19 heures à la grande salle du Motty. Renseignements au 021 691 68 67



Table ronde

« Quel futur pour l'accueil pré et parascolaire dans le canton de Vaud ? »

mardi 4 octobre 2005, 19 heures 30, Aula des Cèdres, Avenue de Cour 33, Lausanne

avec Madame la Conseillère d'Etat, Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département Formation et Jeunesse et différents partenaires du domaine de l'enfance ou concernés. Renseignements: 021 329 08 30

Info bonus

Le programme de la nouvelle saison du Théâtre pour Enfants de Lausanne (TPEL Eldorado) est disponible. Renseignements : www.regart.ch/tpel ou 021 648 22 61.

Le Groupe Enfants & Familles (district de Lavaux) est né d'une collaboration entre les diverses associations bénévoles et professionnelles de la petite enfance.

Ses objectifs ? Informer les parents sur les ressources de la région et contribuer à les soutenir dans leur rôle parental. Renseignements : www.enfants-familles.ch ou 021 799 99 88.

L'École de Loisirs propose des abonnements-livres pour les enfants du jardin d'enfants à la fin de la scolarité obligatoire. Conditions et prix : Ginette Stolt, animatrice Vaud, 021 807 37 60 - www.ecoledesloisirs.fr.

Vous cherchez un appui scolaire pour votre enfant en difficulté :

Centre vaudois d'aide à la jeunesse - CVAJ

Ch. de Pré-Fleuri 6 - 1006 - Lausanne

Renseignements : 021 613.40.40 - EMail: info@cvaj.ch - Url: www.cvaj.ch

Université de Lausanne - Service des affaires socio-culturelles

Jobs pour étudiants - Appuis scolaires

Renseignements : 021 692 21 21, Email : travail@unil.ch -

Url : www.unil.ch/emploi

Bulletin d'inscription pour devenir membre de l'apé

(qui comprend l'abonnement au bulletin de l'apé-vaud)

Nom :

Prénom :

Adresse :

E-mail :

à renvoyer au comité cantonal (av. de Rumine 2, 1005 Lausanne)

Vous avez déménagé ou en avez l'intention.

Faites-le nous savoir, pour que nous puissions

vous informer de l'existence du groupe apé

le plus proche.

Prochain délai de rédaction 11 novembre (parution: mi-décembre).

Annoncez-nous vos manifestations, conférences, spectacles, etc.

Adresse de rédaction Rédaction bulletin apé, Murielle Kathari Lauritzen, La Corrayette, 1376 Goumoens-la-Ville. Tél: 021 881 15 68 - Courriel: murielle.lauritzen@freesurf.ch

Impressum Bulletin réalisé par Murielle Kathari Lauritzen, Christiane Lavanchy, Marie-Carmen Lenarth, Sylvie Pittet Blanchette et Emmanuelle Roth. **Illustrations** Geoffroy

Mise en page M. Raffaele Amigoni - Imprimerie Afonso, Lonay

Tirage à 6'000 exemplaires **Etiquetage et routage** La Morgette, Morges